
**Procès-verbal de 4^e assemblée publique de la Société de transport de
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 26 avril 2023 à 19h00**

Personnes Présentes	M. Michel Byette	Président
	M. Daniel Cournoyer	Administrateur
	M. Jonathan Bradley	Administrateur
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personne Absente	M. Pierre Montreuil	Vice-président
Personnes Ressources	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 4^e assemblée publique.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

- 1- M. Jonathan Bradley désire se retirer du point 10 « Adoption de la résolution pour les signataires du contrat des Extras scolaires avec le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy (CSSCDR) » étant donné qu'il est à l'emploi de celui-ci.
-

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(20-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 29 mars 2023

(21-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 29 mars 2023 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 29 mars 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Dépôt des états financiers 2022

(22-23) CONFORMÉMENT à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30-01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2022.

Les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : Rapport sans réserve

Bilan

Actifs financiers	15 182 161 \$	Passifs	20 950 580 \$
Actifs non financiers	31 088 054 \$	Excédent accumulé	25 319 365 \$
	-----		-----
	46 270 215 \$		46 270 215 \$

État des résultats :

Revenus de fonctionnement	20 378 468 \$
Revenus d'investissement	2 029 102 \$
Charges	22 665 734 \$

Ce qui donne un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 0 \$.

ADOPTÉE

7. Adoption des comptes à payer

(23-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2023, pour une somme totale de 1 916 802,70 \$

ADOPTÉE

8. Adoption du règlement d'emprunt # 169 (2023) – Acquisition de minibus TA électriques

(24-23) Ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 650 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat de quatre minibus TA électriques et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) a été instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q., c. S-30.01) ;

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières, ci-après appelée "La Société" a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la ville de Trois-Rivières ;

ATTENDU que la Société projette la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation décennale ;

ATTENDU que ce projet sera subventionné par l'entremise du programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) à raison de 95 % ;

EN CONSÉQUENCE, la Société décrète ce qui suit comme son RÈGLEMENT NO 169 (2023).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Trois-Rivières soit autorisée à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 650 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat de quatre minibus TA électriques

ADOPTÉE

9. Adoption du mandat octroyé à la ville de Trois-Rivières pour la location de copieurs

(25-23) ATTENDU QUE, la Société de transport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières désirent se regrouper pour un appel d'offres en lien avec la location de copieurs multifonctions.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE mandater la ville de Trois-Rivières à octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, le contrat regroupé pour la location de quatre copieurs multifonctions selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres, et ce, pour un montant ne dépassant pas 53 000 \$, incluant taxes et contingence, pour la Société de transport de Trois-Rivières.

DE signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la ville de Trois-Rivières, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effets aux présentes.

ADOPTÉE

10. Adoption de la résolution pour les signataires du contrat des Extras scolaires avec le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy

(26-23) ATTENDU qu'une entente relative au transport scolaire intégré pour les années scolaires 2023-2024 à 2027-2028 a été proposée et acceptée par le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy et la STTR.

ATTENDU QUE cette entente doit être signée par les deux parties :

ATTENDU QUE M. Jonathan Bradley n'ait pas participé aux discussions afin de conserver une impartialité dans ce dossier, étant donné qu'il est un employé du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Alberne-Lahaie
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ladite entente soit signée conjointement par le président du conseil d'administration et le directeur général de la STTR.

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point de l'ordre du jour.

12. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent à cette assemblée.

13. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 31 mai 2023 à 19 h.

14. Levée de l'assemblée

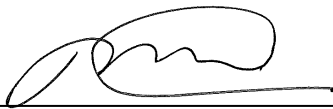
IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Karine Descôteaux
M. Daniel Cournoyer

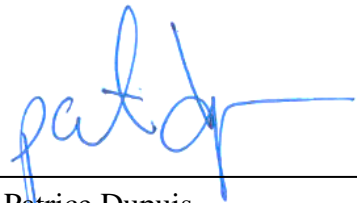
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE



M. Michel Byette
Président



M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif